

CONNAITRE SON GISEMENT AGRO COMBUSTIBLE

Lors de tout projet de chaudière à biomasse agricole, il est nécessaire de réaliser une étude de gisement. Cette étude permet de décider par la suite de choisir une biomasse spécifique, car elle se trouve disponible sur le territoire, ou de mettre en place des actions pour produire une biomasse spécifique.

L'intérêt d'une étude de gisement

Une étude de gisement permet de définir le type de biomasse disponible ainsi que sa distance par rapport à la chaufferie, mais également le coût de la biomasse et sa part utilisée pour d'autres filières de valorisation. Il existe déjà un bon nombre d'études de gisement, à différentes échelles (nationales, régionales, territoriales...). Ces études sont disponibles sur le site :/ www.gisement-biomasse.fr/. Des précautions sont à prendre quant au prélèvement de ces matières qui sont habituellement restituées aux sols (voir « Guide de décision à la parcelle, région Picardie », mai 2008 /www.coopenergie.com). Les cultures dédiées peuvent compléter les plans d'approvisionnement des chaudières. Il faut noter également les compétitions d'usage de ces ressources sur les marchés du non alimentaire (chimie, matériau). **Ainsi, il semble nécessaire que le maître d'ouvrage précise dans son appel d'offre la nécessité d'une étude sur les ressources agricoles et forestières mobilisables durablement et localement pour les besoins de la chaudière ainsi que le choix d'une technologie de combustion adaptée suffisamment souple.**

Les étapes clés de l'estimation de gisement de biomasse

On se reportera à la démarche proposée par le Rmt Biomasse, détaillée sur le site internet:

0 Définition et présentation du champ de l'étude

2 Estimation de la ressource mobilisable

1 Estimation de la ressource potentielle totale

3 Estimation de la ressource mobilisable pour d'autres valorisations

Où s'adresser pour réaliser une étude ?

Les détenteurs de la ressource sont les agriculteurs, les coopératives et autres organismes de collecte, mais aussi les communes (pour les plaquettes bocagères des haies communales).

S'il n'y a pas d'études réalisées sur le territoire souhaité, il est possible de réaliser une étude de gisement via différents organismes : Chambres d'Agriculture et Coopératives agricoles et autres organismes de collecte.

Sites internet utiles

- [Etudes de gisement](#)
- [Exporter des pailles sans risque pour l'état organique des sols, guide de décision à la parcelle](#)